

OBJET : ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT PARIS-SACLAY (EPAPS) : CESSION DE DEUX PARCELLES ZV 71 À SACLAY ET H 100 À PALAISEAU

Siège : Orsay

| | | |
|--------------------------------|---|----|
| Nombre de délégués en exercice | : | 27 |
| Présents | : | 23 |
| Présents et représentés | : | 25 |
| Votants | : | 25 |

Le mercredi 22 septembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 16/09/2021, s'est réuni à 20h52, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

| | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER | Commune de Ballainvilliers |
| Monsieur Christian LECLERC | Commune de Champlan |
| Madame Muriel DORLAND | Commune d'Epinay-sur-Orge |
| Monsieur Yann CAUCHETIER | Commune de Gif-sur-Yvette |
| Madame Lucie SELLEM | Commune de Gometz-le-Châtel |
| Monsieur Francisque VIGOUROUX | Commune d'Igny |
| Monsieur Jean-Pierre MEUR | Commune de la Ville du Bois |
| Monsieur Clovis CASSAN | Commune des Ulis |
| Monsieur Christian LARDIERE | Commune de Linas |
| Madame Sandrine GELOT | Commune de Longjumeau |
| Monsieur Olivier THOMAS | Commune de Marcoussis |
| Monsieur Nicolas SAMSOEN | Commune de Massy |
| Madame Isabelle KLIAJIC | Commune de Montlhéry |
| Monsieur Didier PERRIER | Commune de Nozay |
| Monsieur Grégoire de LASTEYRIE | Commune de Palaiseau |
| Monsieur Michel SENOT | Commune de Saclay |
| Monsieur Pierre-Alexandre MOURET | Commune de Saint-Aubin |
| Monsieur Stéphane BAZILE | Commune de Saux-les-Chartreux |
| Monsieur Bernard GLEIZE | Commune de Vauhallan |
| Monsieur Dominique FONTENAILLE | Commune de Villebon-sur-Yvette |
| Monsieur Igor TRICKOVSKI | Commune de Villejust |

Délibération n° 2021-238

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Rafika REZGUI

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Jean-François VIGIER

Commune de Bures-sur-Yvette

Monsieur François Guy TRÉBULLE

Commune de Verrières-le-Buisson

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BAZILE

Délibération n° 2021-238

OBJET : ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT PARIS-SACLAY (EPAPS) : CESSION DE DEUX PARCELLES ZV 71 À SACLAY ET H 100 À PALAISEAU

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Yann CAUCHETIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU le courrier du Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay du 24 mars 2021 souhaitant acquérir deux parcelles propriétés de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, l'une cadastrée section ZR n°71 sur la commune de Saclay, l'autre cadastrée section H n°100 sur la commune de Palaiseau ;

CONSIDERANT que ces deux parcelles sont nécessaires à l'aménagement de la frange sud du plateau, porté par l'EPAPS ;

CONSIDERANT l'avis du Domaine daté du 31 mai 2021 évaluant à 25 000 euros les deux parcelles considérées ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°1 « Aménagement et attractivité du territoire, urbanisme, logement, PLH, politique de la ville, gens du voyage » du 13 septembre 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. ACCEPTE de céder la parcelle cadastrée section ZV n°71 sur la commune de Saclay et la parcelle cadastrée section H n°100 sur la commune de Palaiseau au montant fixé dans l'avis du Domaine ;
2. CHARGE son président de signer tous les actes nécessaires pour cette opération.

Fait et délibéré le mercredi 22 septembre 2021

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI,

Délibération n° 2021-238

M. Guillaume VALOIS, M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210922 - 1mc 136057-DE
Date AR Préfecture : 29/09/2021

– Affichée / Publiée le : **28 SEP. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr